



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1455

Attribution d'une subvention de 14 000 euros à l'association MJC Vieux Lyon pour l'organisation de la 16ème édition du festival "les Chants de Mars" du 16 au 26 mars 2022 - Approbation d'une convention d'application

Direction des Evénements et Animation

**Rapporteur** : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

**SEANCE DU 27 JANVIER 2022**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 FEVRIER 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 JANVIER 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 3 FEVRIER 2022

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : M. GODINOT Sylvain

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIH, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. MAES (pouvoir à M. VASSELIN), Mme ZDOROVITZOFF (pouvoir à Mme TOMIC), Mme DE MONTILLE (pouvoir à Mme CROIZIER), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2022/1455 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 14 000 EUROS A  
L'ASSOCIATION MJC VIEUX LYON POUR  
L'ORGANISATION DE LA 16EME EDITION DU FESTIVAL  
"LES CHANTS DE MARS" DU 16 AU 26 MARS 2022 -  
APPROBATION D'UNE CONVENTION D'APPLICATION  
(DIRECTION DES EVÉNEMENTS ET ANIMATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 janvier 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le festival de chanson actuelle « les Chants de Mars » investit chaque année depuis seize ans Lyon et son agglomération, pour un rendez-vous en collaboration avec de nombreux acteurs et actrices de la chanson actuelle d'expression francophone, à rayonnement national et local. Son organisation est aujourd'hui portée par la MJC du Vieux Lyon / salle Léo Ferré et la Maison Pour Tous / salle des Rancy.

Du café-concert aux plus grandes scènes de la ville, « les Chants de Mars » souhaite mettre en valeur les artistes et la diversité des styles entre chanson, pop, hip-hop, folk... Dès ses premières éditions, le festival a impulsé une dynamique fédératrice entre différents publics et pratiques artistiques, en conviant à la fois démarches professionnelles et amateurs au sein du festival, et construisant ainsi un événement en accord avec les valeurs d'accessibilité, de diversité et de citoyenneté portées par la MJC du Vieux Lyon et la MPT des Rancy.

La 16<sup>ème</sup> édition du festival « les Chants de Mars » aura lieu du 16 au 26 mars 2022. Sa programmation s'inscrit dans la ligne artistique du festival, visant à mettre en lumière la chanson francophone actuelle, principalement émergente, ainsi que la pratique amateur. Elle se centre autour de trois axes : la francophonie, l'émergence et la diversité.

Durant une dizaine de jours, le festival produira une vingtaine d'événements : concerts, animations, spectacles jeune public, expositions, rencontres professionnelles.

En 2019, le festival avait rassemblé 7500 personnes. L'édition 2020 a été annulée une semaine avant le début du festival, du fait de la crise sanitaire.

En 2021, dans la volonté d'assurer une continuité d'activité artistique et culturelle, la Ville de Lyon avait soutenu la tenue des « Chants de Mars » avec la modularité prévue des événements afin de s'adapter à la situation sanitaire. Réalisé en grande partie en distanciel, le festival avait totalisé plus de 30 000 visualisations sur l'ensemble des plateformes de diffusion.

Pour l'édition 2021 des « Chants de mars », une subvention de 14 000 € a été votée par la délibération n°2021/631 du Conseil Municipal du 25 mars 2021:

Cette année, l'association sollicite une subvention de 20 000 € allouée à cette manifestation dont le budget prévisionnel s'élève à 86 302 euros.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation (programmation variée et de qualité, soutien à l'émergence, rencontre entre publics et artistes), je vous propose d'accorder une subvention de 14 000 € pour l'organisation de l'édition 2022 de l'événement « Chants de Mars ».

Si cet évènement devait être annulé en raison notamment de l'épidémie de Covid-19, l'association pourra tout de même bénéficier d'une partie de la subvention correspondant aux frais effectivement décaissés pour la préparation de cet évènement.

Les conditions et les modalités de versement de cette subvention sont formalisées par une convention d'application jointe au rapport.

Vu la délibération n°2021/631 du Conseil Municipal du 25 mars 2021;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil des 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> arrondissements ;

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

### **DELIBERE**

- 1 - Une subvention de 14 000 euros est allouée à l'association MJC Vieux Lyon pour l'organisation de la 16<sup>e</sup> édition du festival « Chants de Mars », du 16 au 26 mars 2022.
- 2 - La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et la MJC Vieux Lyon, est approuvée.
- 3 - La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2022, sur le code service 10230, programme EVENCULT, opération AUTCULT, ligne de crédit n° 43985, nature 65748.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET